



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Réaction au budget 2015 de la Ville de Laval

Laval, le 9 décembre 2014 – Au lendemain de la publication du deuxième budget de l'administration Demers, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval est heureux de constater l'avancement des investissements dans les domaines de la mobilité durable et de la gestion des matières résiduelles. Cependant, le grand absent du budget et programme d'investissement 2015 demeure encore et toujours l'investissement dans la conservation des milieux naturels.

Effectivement, les investissements dans les milieux naturels en 2015 se résumeront à 1,2 M\$ dans la lutte contre l'agrile du frêne et à 0,2 M\$ dans la *Stratégie lavalloise d'économie d'eau potable*, la caractérisation des cours d'eau et la cartographie des milieux humides en zone blanche. Bien qu'un montant additionnel subséquent de 12 M\$ soit planifié d'ici 2017 pour l'amélioration de l'accessibilité aux berges, rien ne précise si cet investissement profitera à la protection et la mise en valeur de ces milieux naturels fragiles. Le budget accordé à l'acquisition d'espaces verts se résumera quant à lui à la création de nouveaux parcs et non à la conservation des milieux naturels.

Pour M. Guy Garand, Directeur général du CRE de Laval, « il est nécessaire d'investir dans l'acquisition des milieux naturels si l'on veut que Laval contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* qui vise 17 % d'aires protégées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2020 ». De plus, M. Garand s'interroge sur le fait que la Ville de Laval ait été choisie comme l'hôte de la prochaine Conférence canadienne sur la forêt urbaine alors même que le territoire lavallois ne compte pas plus de 0,64 % d'aires protégées.

Malgré cette lacune, le CRE de Laval souligne quelques points forts du budget 2015. Le CRE s'est vu rassuré de constater l'augmentation de la contribution de la Ville de Laval à la Société de transport de Laval ainsi qu'au développement des réseaux cyclables et piétonniers. Ces investissements contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la congestion routière et la sédentarité problématique de la population lavalloise.

En ce qui a trait aux investissements dans l'amélioration de la gestion des matières résiduelles à Laval, le CRE félicite la Ville de Laval pour les investissements consacrés à la création d'éco-centres sur le territoire. Par contre, il trouve dommage que ces investissements importants pour la réduction de l'enfouissement des résidus domestiques dangereux (RDD) ne débutent qu'en 2017. Quant aux efforts déployés

pour mettre en place les infrastructures de traitement de la matière organique à Laval, un total de 121,8 M\$ est prévu pour l'aménagement d'usines de biométhanisation et de compostage. « En investissant dans les infrastructures de gestion de la matière organique, la Ville de Laval agit de manière à atteindre les objectifs fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et par le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. Il est effectivement urgent d'agir et d'investir pour valoriser une matière qui occupe, doit-on le rappeler, près de la moitié des matières résiduelles produites par les ménages québécois » spécifie M. Garand.

Pour conclure, le CRE de Laval est satisfait du budget et du programme triennal d'investissement 2015 de la Ville de Laval mais réitère de nouveau sa vive inquiétude face à l'immobilisme de la Ville de Laval en matière de protection des milieux naturels.

-30-

Renseignements :

Krystal Swift Dumesnil
Chargée de projets
Conseil régional de l'environnement de Laval
450-664-3503 / guy.garand@credelaval.qc.ca